

AVIS DE MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

- APPEL À CANDIDATURE -

ARTICLE 1. ACHETEUR

REDON Agglomération
3, rue Charles Sillard
CS 40264 - 35605 REDON CEDEX
Tél. 02.99.70.34.34

Profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION

La présente consultation est lancée en procédure négociée, conformément aux articles L.2124-3 ; R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du code de la commande publique.

Justification du recours à la procédure :

Conformément à l'article R.2172-2 du Code de la Commande Publique, l'Acheteur n'est pas tenu d'organiser un concours pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures. Il peut recourir dès lors à une des procédures formalisées définies aux articles L.2124-1 à L.2124-4 et R.2124-1 à R.2126-6 du Code de la commande publique.

La procédure négociée peut être retenue lorsque le marché public comporte des prestations de conception.

ARTICLE 3. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la reconstruction de l'usine de production d'eau potable du Paradet, à Redon (35600).

ARTICLE 4. DATE D'EFFET, DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

Le délai d'exécution de chacune des phases de la mission sera celui proposé par le candidat, dans la limite de ceux imposés par le maître d'Ouvrage.

ARTICLE 5. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La consultation est non allotie.

L'objet du marché ne présente pas de prestations pouvant être distinctes. L'allotissement présenterait des inconvénients d'ordre technique et économique quant à l'exécution technique et financière dues prestations, objet du présent marché.

ARTICLE 6. VARIANTES

6.1 Variante facultative

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

6.2 Variante obligatoire

L'acheteur ne demande aucune variante obligatoire.

ARTICLE 7. PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S)

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffer par le candidat.

ARTICLE 8. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE NÉGOCIÉE

Cette procédure se décompose en deux phases :

- Phase 1 : phase de candidature qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre initiale ;
- Phase 2 : phase d'offres, qui a pour objet de retenir une offre, avec négociation.

8.1 Appel à candidature

La date limite de réception des candidatures est fixée au **27 juin 2022, 12h00**.

La Commission d'appel d'offre sélectionnera 3 candidats qui seront admis à la seconde étape de la consultation, soit la remise des offres et la phase de négociation avec la maîtrise d'ouvrage.

Les candidats sélectionnés en seront informés par l'envoi d'une invitation à remettre une offre, via la plateforme Mégalis, le **20 juillet 2022** (date prévisionnelle).

8.2 Visite du site

Afin de prendre connaissance des lieux, du site et de son environnement, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution, une visite du site est organisée pour l'ensemble des candidats admis à remettre une offre, le **02 septembre 2022 à 10h**, Rue du Paradet à REDON.

Les candidats pourront lors de cette journée formuler au maître d'ouvrage leurs questions pour obtenir des précisions complémentaires sur le dossier de consultation. Il y sera répondu dans la mesure où le maître d'ouvrage dispose des éléments nécessaires. Un compte rendu des questions et des réponses sera adressé à l'ensemble des équipes.

Après l'envoi du compte rendu, plus aucune communication ne sera autorisée entre les candidats et le maître d'ouvrage avant la remise des offres initiales.

8.3 Remise des offres initiales

La date prévisionnelle de remise des offres initiales est le **23 septembre 2022, à 12h00**

8.4 Audition, négociation et remise des offres finales

Les négociations se tiendront sous la forme d'une ou plusieurs auditions, si besoin, et de questions-réponses.

Après la remise des offres initiales et sur la base de ces dernières, il est prévu d'organiser une première rencontre, sous forme d'une audition et de questions/réponses, entre chaque candidat ou groupement de candidat et le maître d'ouvrage, afin d'échanger sur le contenu de l'offre initiale.

Les auditions devraient se dérouler le **04 octobre 2022** (date prévisionnelle).

Lors de cette séance, le candidat présentera succinctement les principaux éléments de sa proposition.

Les éléments de discussion porteront principalement sur le contenu des notes d'intentions et la note méthodologique, ses montants d'honoraires.

À l'issue de ce temps d'audition et de négociation, et si nécessaire, le maître d'ouvrage pourra apporter des précisions au dossier de consultation, sans pour autant en modifier de façon substantielle les caractéristiques.

Les candidats seront alors invités, via la messagerie de la plateforme Mégalis, à remettre leur offre finale, amendée et/ou complétée compte tenu des échanges avec le maître d'ouvrage. Cette phase doit permettre aux candidats d'améliorer leur proposition.

La négociation sera conduite dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, après classement des offres en fonction des critères énoncés dans le présent règlement de consultation, par la personne ou l'organe compétent.

8.5 Calendrier prévisionnel de la consultation

27.06.2022	Réception des candidatures
20.07.2022	Envoi des invitations et du DCE aux candidats admis à présenter une offre
02.09.2022	Visite du site
23.09.2022	Remise des offres initiales
04.10.2022	Auditions et négociations

ARTICLE 9. MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et téléchargeable sur le site :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh> (sous la référence RA-PN2022-16)

ARTICLE 10. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

27 juin 2022, 12h00 dernier délai

La transmission des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement par voie électronique, sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

ARTICLE 11. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront appréciées au regard des critères suivants, par ordre de priorité :

1. **Références et capacités techniques du candidat ;**
2. **Pertinence de la composition de l'équipe ;**
3. **Capacité économique et financière du candidat.**

ARTICLE 12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements peuvent être demandés par l'intermédiaire du profil acheteur de REDON Agglomération, sous la référence de la consultation.

ARTICLE 13. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte
CS 44416, 35044 - Rennes cedex
Tél. : 02 23 21 28 28
courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

ARTICLE 14. ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics :
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1
Tél : 02 53 46 79 02
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr